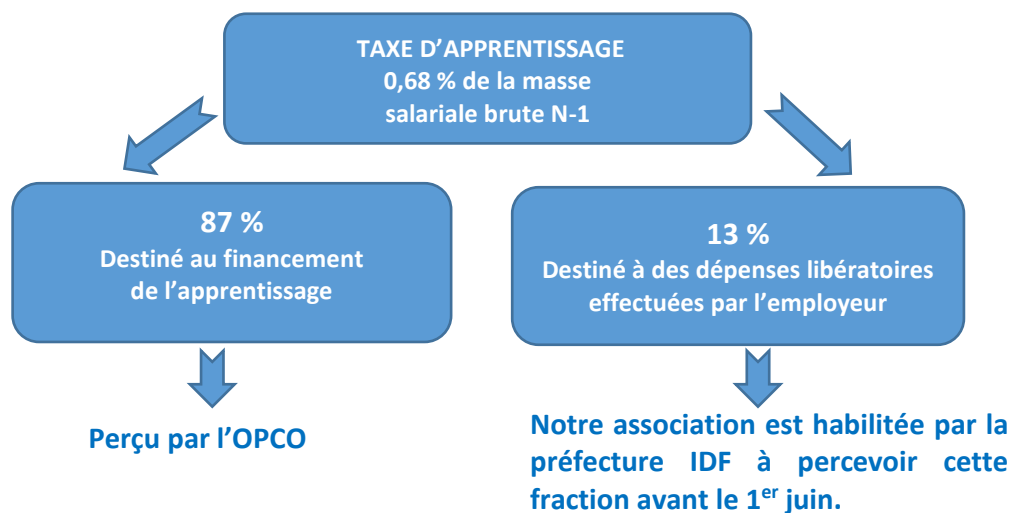


Comment verser votre contribution ?



1 RENSEIGNEZ

Complétez le formulaire de promesse de versement et renvoyez-le-nous

2 VERSEZ

Votre règlement à SPAEEM-COREP (voir l'encart ci-dessous)

3 RECEVEZ

Un reçu libératoire, confirmant votre versement

Nos coordonnées :
COREP, 18 rue de Varenne – 75007 PARIS.
contact@corep-orientation.org

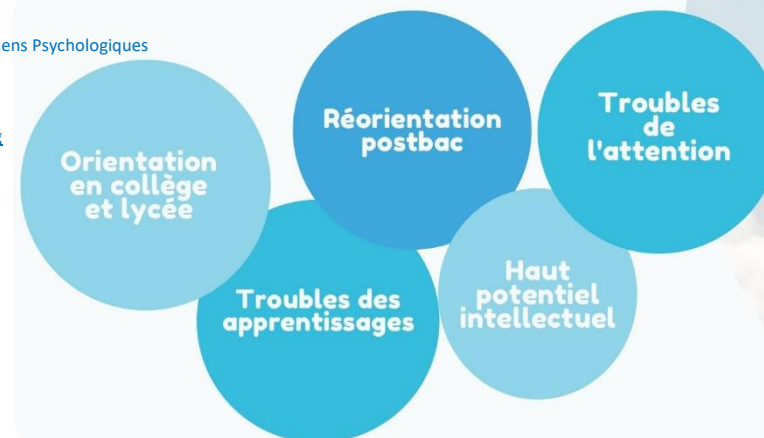
VERSEMENT :
Par Chèque à l'ordre de SPAEEM-COREP
ou
Par virement RIB : 30004 00375 00010041329 97
IBAN : FR76 3000 4003 7500 0100 4132 997 - BIC : BNPAFRPPAA



Choisir son avenir

Centre d'Orientation et d'Examens Psychologiques
18 rue de Varenne
75007 Paris
Tél : 01 44 39 74 10
contact@corep-orientation.org
www.corep-orientation.org

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



L'orientation des jeunes est un enjeu de société

Les jeunes d'aujourd'hui
seront vos collaborateurs de demain

Etablissement géré par une association à but non lucratif
Reconnue d'Utilité Publique,

le COREP est une valeur de référence
dans le monde de l'orientation
et l'identification des troubles des apprentissages.

DONNEZ DU SENS À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

En aidant le COREP, vous aidez les jeunes à réussir leurs parcours d'études et à construire un projet professionnel adapté à leur profil et aux besoins des entreprises.

LA MISSION

L'objectif du COREP est :

**d'aider les jeunes à choisir leur orientation
en les aidant à construire un projet professionnel
correspondant à leurs aptitudes et à leurs centres d'intérêts
et en les guidant dans les différentes filières de formation.**

Le COREP apporte également une aide aux jeunes rencontrant des difficultés scolaires (**échec scolaire, précocité, problèmes relationnels, troubles des apprentissages...**). A partir d'un examen psychologique complet, les psychologues conseillent les familles vers les solutions les plus adaptées.

Environ **2 000 bilans** sont réalisés chaque année par le COREP.

En savoir plus : www.corep-orientation.org



LES VALEURS

Le COREP est, avant tout, au service des jeunes et de leurs familles. L'équipe entretient depuis toujours le sens de valeurs essentielles :

Sérieux et qualité du travail ✓

Éthique et respect du code de déontologie des psychologues ✓

Qualités humaines des intervenants ✓

Solidarité et engagement inhérents à une association ✓

Le COREP est à l'écoute de tous : les familles les plus démunies peuvent bénéficier d'une prise en charge financée par l'association, grâce à sa Commission Sociale, financée en partie par la Taxe d'Apprentissage.

L'ÉQUIPE

- 16 psychologues experts de l'orientation, en majorité cliniciens
- 2 correcteurs
- 2 assistantes
- 1 directeur

LES RESSOURCES

Le COREP est un établissement géré par une association à but non lucratif

Les participations financières demandées aux familles permettent à chacun d'accéder à la même qualité de prestation. Il en découle la nécessité d'équilibrer le budget du COREP par des financements extérieurs complémentaires.

Les ressources proviennent :

- de la participation financière des familles et des établissements scolaires
- des dons effectués par les entreprises et les familles
- de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises au titre du service public de l'orientation tout au long de la vie.

La taxe d'apprentissage est une **ressource vitale**
pour notre association :
elle représente **¼ de nos revenus**